

<p align="center"><b>Charte des services de l'Assemblée des pays de Savoie aux collectivités locales pour le développement de leur bibliothèque de lecture publique</b></p>
---

## Cadre général

Les services proposés aux communes ou établissements publics de coopération intercommunale par Savoie-biblio tiennent compte du « type » attribué pour l'année en cours à leur lieu de lecture, en fonction des données transmises dans le dernier rapport d'activité. Le type du lieu de lecture qualifie la qualité du service de lecture publique rendu aux usagers. Il est calculé sur la base de la population DGF du territoire concerné.

Savoie-biblio peut offrir des services complémentaires aux lieux de lecture ayant signé une convention de partenariat avec une structure qui travaille avec des publics spécifiques – écoles, halte-garderie, jeunesse (centre de loisirs, péri-scolaire, etc.), maladie, handicap, prison, foyer-logement – ou une manifestation littéraire. Le cas échéant, la convention de partenariat passée par le lieu de lecture sera annexée à la convention passée entre la collectivité locale et l'Assemblée des pays de Savoie.

Tous les services de Savoie-biblio sont gratuits. Les collectivités locales sont libres de les utiliser ou non.

## Engagements des collectivités signataires

- La collectivité signataire désigne un responsable de son lieu de lecture, correspondant usuel de Savoie-biblio.
- La collectivité signataire communique à Savoie-biblio l'adresse du local affecté au lieu de lecture (adresse topographique, accessibilité) et s'engage à s'assurer que ce local respecte bien la réglementation relative aux établissements recevant du public.
- Les lieux de lecture qui bénéficient des services de Savoie-biblio sont ouverts à tous les publics sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de catégorie socio-professionnelle, ni de commune de résidence.
- L'accès au lieu de lecture, la consultation sur place des catalogues et des collections sont gratuits.
- Les documents appartenant à Savoie-biblio, à la commune ou à l'EPCI sont prêtés gratuitement, une redevance annuelle modique sous forme de droit d'inscription peut cependant être demandée à l'emprunteur, si le lieu de lecture dispose d'un fonds propre et d'un budget d'acquisition.
- La collectivité signataire de la convention avec Savoie-biblio s'engage à remplacer ou rembourser les documents et matériels prêtés par Savoie-biblio, perdus ou détériorés.
- La collectivité signataire s'engage à favoriser la formation initiale et continue de l'équipe chargée de la gestion et l'animation de son lieu de lecture.
- La collectivité signataire transmet tous les ans un rapport d'activité à Savoie-biblio.
- La collectivité signataire s'engage à ce que ses représentants respectent le règlement intérieur du centre de Savoie-biblio qu'ils fréquentent et la charte d'utilisation de ses services.
- Dans le cas de plusieurs lieux de lecture sur son territoire, la collectivité signataire en désigne un qui accueillera les prêts de documents de Savoie-biblio et en organise la répartition éventuelle entre les différents lieux du territoire.

<b>SERVICES</b>			
<b>Collectivités locales de moins de 15 000 habitants ou EPCI regroupant une population totale de moins de 20 000 habitants (voir en annexe le tableau de la typologie des lieux de lecture)</b>	<b>Bibliothèque*</b>	<b>PL*</b>	<b>D*</b>
<b><i>Coopération entre bibliothèques</i></b>			
Réunions de secteur annuelles	•	•	•
<b><i>Conseil</i></b>			
Visite-conseil	•	•	•
Information sur rendez-vous (auprès du responsable de centre ou du bibliothécaire de secteur) dans chaque centre	•	•	•
Orientation juridique et administrative	•	•	•
En matière bibliothéconomique (acquisition, désherbage, catalogage)	•	•	
Pour l'aménagement de la bibliothèque	•	•	
Pour l'informatisation de la bibliothèque (accès à l'internet, informatisation de la gestion, projet multimédia, etc.)	•		
Pour la mise en place de partenariats (notamment en direction des publics spécifiques)	•		
Pour la programmation et l'élaboration de projets d'animation	•		
<b><i>Formations (dans la limite des places disponibles)</i></b>			
Formation initiale	•	•	
Formation spécialisée sous condition d'avoir suivi la formation initiale	•	•	
Journées professionnelles	•	•	•
<b><i>Prêt de documents</i></b>			
<b><i>pour les lieux de lecture rattachés aux centres d'Annecy, Chambéry, Maurienne et Tarentaise</i></b>			
Prêt annuel de complément en imprimés, textes lus et cédéroms, au centre de rattachement ou via le bibliobus	•	•	•
Prêt annuel de complément en documents sonores, au centre de rattachement	•		
Prêt d'appoint en imprimés, textes lus et cédéroms, lors des journées d'échanges organisées par l'un des centres de Savoie-biblio	•	•	•
Prêt d'appoint en documents sonores, lors des journées d'échanges organisées par l'un des centres de Savoie-biblio	•		
Réservation mensuelle d'imprimés, textes lus et cédéroms par titre et par genre, par le biais du prêt navette	•	•	•
Réservation mensuelle d'imprimés, textes lus et cédéroms par thème, par le biais du prêt navette	•		
Réservation mensuelle de documents sonores, par le biais du prêt navette	•		
<b><i>pour les lieux de lecture rattachés au centre du Chablais</i></b>			
Prêt trimestriel de complément en imprimés, textes lus et cédéroms, via le bibliobus	•	•	•
Prêt trimestriel de complément en documents sonores, au centre de rattachement	•		
Réservations d'imprimés, textes lus et cédéroms par titre et par genre, par le biais du prêt navette	•	•	•
Réservations d'imprimés, textes lus et cédéroms par thème, par le biais du prêt navette	•		
Réservation mensuelle de documents sonores, par le biais du prêt navette	•		

<b><i>pour l'ensemble des lieux de lecture</i></b>			
Prêt de diapositives et kamishibais (théâtres d'images) : 6 maximum dans l'année, au centre de rattachement ou par le biais du prêt navette	•	•	
Prêt de jeux, valises thématiques et tapis à raconter : 3 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement	•	•	
Prêt d'expositions : 4 maximum dans l'année sous réserve de surface, à retirer au centre de rattachement	•		
<b><i>Vie littéraire</i></b>			
Prestations d'animations vivantes (tournées d'auteurs, lectures vivantes...)	•		
Aide à la mise en place de comités ou d'actions de lecture autour de manifestations littéraires soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie	•		
Prêt de lots de documents dans le cadre de manifestations soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie (en fonction des budgets d'acquisition)	•		
Aide aux manifestations littéraires (sur dossier, dispositif d'aide spécifique)	•		
<b><i>Services complémentaires dans le cadre de partenariats : pour les bibliothèques ayant signé une convention avec un ou des publics spécifiques, ou qui mettent en place une manifestation littéraire ou un événement associé à une manifestation littéraire</i></b>			
Prêt supplémentaire de documents nécessaires au travail avec le type de public concerné (dans la limite fixée par chaque centre Savoie-biblio)	•		
Accueil en formation de personnel de la structure partenaire ayant signé une convention avec la bibliothèque dans des formations Savoie-biblio. Le contenu de la formation devra être en lien avec le type de public concerné.	•		
<b>SERVICES</b>			
<b>Collectivités locales de plus de 15 000 habitants ou EPCI regroupant une population totale de moins de 20 000 habitants</b>		<b>Bibliothèque municipale</b>	
<b><i>Conseil</i></b>			
Information sur rendez-vous (auprès du responsable de centre ou du bibliothécaire de secteur) dans chaque centre		•	
Orientation juridique et administrative		•	
En matière bibliothéconomique (acquisition, désherbage, catalogage)		•	
Pour l'aménagement de la bibliothèque		•	
Pour l'informatisation de la bibliothèque (accès à l'internet, informatisation de la gestion, projet multimédia, etc.)		•	
Pour la mise en place de partenariats (notamment en direction des publics spécifiques)		•	
Pour la programmation et l'élaboration de projets d'animation		•	
<b><i>Formations (dans la limite des places disponibles)</i></b>			
Formation spécialisée		•	
Journées professionnelles		•	
Formations réservées à des bibliothèques ayant des projets de territoire		•	
<b><i>Prêt de documents</i></b>			
Prêt ponctuel d'imprimés, textes lus et cédéroms, au centre de rattachement		•	
Prêt de jeux, tapis à raconter ou kamishibais (théâtres d'images) : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement		•	
Prêt de valises thématiques : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement		•	
Prêt d'expositions : 1 maximum dans l'année, à retirer au centre de rattachement		•	
<b><i>Vie littéraire</i></b>			
Prestations d'animations vivantes (tournées d'auteurs, lectures vivantes...) dans le cadre d'actions de coopération entre bibliothèques		•	

Aide à la mise en place de comités ou d'actions de lecture autour de manifestations littéraires soutenues par l'Assemblée des pays de Savoie	•
Prêt de lots de documents dans le cadre de manifestations (en fonction des budgets d'acquisition)	•
Aide aux manifestations littéraires (sur dossier, dispositif d'aide spécifique)	•

<b>AIDES À L'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Collectivités locales de moins de 15 000 habitants ou EPCI regroupant une population totale de moins de 20 000 habitants</b> (voir en annexe le tableau de la typologie des lieux de lecture)	<b>Bibliothèque</b>	<b>PL</b>	<b>D</b>
Aide à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention à l'État, au Centre national du livre, à la Région	•		
Constitution de dossiers de demandes de « subventions au développement des réseaux départementaux » auprès du Centre national du livre	•		
Subventions d'équipement : aménagement de la bibliothèque, informatisation, développement des collections, constitution de fonds spécifique (voir conditions et barème en vigueur)	•		
<b>Collectivités locales de plus de 15 000 habitants</b>	<b>Bibliothèque municipale</b>		
Aide à l'élaboration des dossiers de demandes de subvention à l'État, au Centre national du livre, à la Région	•		

*Pour mémoire*

**Typologie des lieux de lecture  
adoptée par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP)**

	<b>Bibliothèques</b>			<b>Points lecture (PL)</b>	<b>Dépôts (D)</b>
		<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>		
<b>Crédits d'acquisition</b> tous documents	2 € / habitant	1 € / habitant	0,50 € / habitant	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
<b>Horaires d'ouverture</b>	12 h / semaine	8 h / semaine	4 h / semaine		
<b>Personnel</b>	1 agent de catégorie B de la filière culturelle / 5 000 habitants 1 salarié qualifié / 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés		
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,07 m <sup>2</sup> / habitant 100 m <sup>2</sup>	0,04 m <sup>2</sup> / habitant 50 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>		

*Tous ces critères s'entendent comme des minima.*